

FICHE 1

PRÉSENTATION ET ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU VOLET EMPLOIS DU PLF 2021

1 / Présentation du volet emplois du PLF 2021

L'exercice de déclinaison des évolutions d'emplois de la DGFIP pour 2021 s'inscrit dans le contexte suivant :

1.1 - En terme d'évolution quantitative

La loi de finances pour 2021 prévoit 1 800 suppressions d'emplois pour la DGFIP.

Ces suppressions s'inscrivent dans la perspective pluriannuelle annoncée dans le COM, avec un quantum de suppressions déjà connu pour l'année 2022 (- 1 600 ETP).

1.2 - En terme de répartition

Toutes les catégories d'emplois et tous les services sont appelés à contribuer à l'effort de suppressions, y compris les services centraux.

Toutefois en 2021, les départements ne devront pas localiser de suppressions d'emplois dans les SPF, sauf exception justifiée par une analyse métier validée au niveau des délégations. Cette décision doit permettre d'aider les SPF à retrouver de meilleurs délais de publication et doit faciliter également la mise en place des SAPF.

Une marge non répartie permettra le cas échéant de faire face à des aléas/besoins nouveaux en cours d'année.

1.3 - En terme de typologies de mouvements d'emplois

Parallèlement à la traduction des suppressions de la loi de finances, des emplois sont redéployés entre les directions pour accompagner les transferts internes d'activité.

Les redéploiements d'emplois entre directions sont principalement liés à la mise en place en 2021 des premiers services relocalisés. Ces mouvements, qui permettent d'engager la création de 18 services, portent sur un total d'environ 450 ETP.

En complément de ces mouvements des renforts d'emplois bénéficient à quelques directions en lien avec l'extension du périmètre des services facturiers.

1.4 - En terme de méthode

La méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques (Magerfip) a été renouvelée dans le cadre du PLF 2020 afin de mieux prendre en compte la diversité des métiers, à considérer leurs conditions d'exercice, et permettre ainsi de réduire le volume de suppressions dans les petites directions. La méthode MAGERFIP est inchangée cette année.

2 / Économie générale du volet emplois du PLF 2021

2.1 - Les évolutions du projet de loi de finances (PLF)

PLF 2011	PLF 2012	PLF 2013	PLF 2014	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017	PLF 2018	PLF 2019	PLF 2020	PLF 2021
-2 667	-2 438	-2 023	-1 988	-2 000	-2 130	-1 630	-1 600	-2 130	-1 500	-1 800

Il s'agit du volume de suppressions décidées en loi de finances, qui évolue ainsi :

2.2 - Les transferts entre programmes

Les transferts entre programmes budgétaires peuvent porter sur deux typologies d'opérations :

- les modifications de périmètre des missions, qui entraînent le transfert des moyens associés ;
- la participation à la dotation en emplois de services créés ou renforcés.

En PLF 2021, les transferts enregistrés pour le programme 156 sont tous liés à des modifications de périmètre :

		ETP
TRANSFERTS ENTRANTS	Réforme de la gestion des retraites de l'Etat (Armées)	12
	Extension des services facturiers :	
	<i>Ecologie</i>	1
	<i>Justice</i>	2
	Centre de gestion financière	2
	TOTAL	17
TRANSFERTS SORTANTS	Fermeture de trésoreries auprès des ambassades de France	-3
	Mise en place Secrétariat Général commun MINT (Guyane)	-6
	TOTAL	-9
	SOLDE TRANSFERTS	8

Les transferts entrants sont liés à la poursuite de la réforme de la gestion des retraites de l'État et du déploiement des services facturiers en matière de dépenses de l'État.

Les transferts sortants bénéficient au Ministère des affaires étrangères en conséquence de l'évolution du réseau des trésoreries à l'étranger (DSFiPE), et au Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la mise en place d'un secrétariat général commun (Guyane).

Le solde positif des transferts (+8) minore d'autant le volume des suppressions prévues (-1792).

2.3 – Synthèse générale

	Suppressions	Transferts, renforts redéploiements internes	Suppressions Nettes	Transferts, renforts redéploiements externes	TOTAL
Services centraux (hors SRE et Cap Numérique)	- 36	16	-20	2	-18
Services à compétence nationale (SRE et Cap numérique)	-10		-10	12	2
Directions nationales et spécialisées	- 155	35	-120	-3	-123
Directions territoriales	- 1 691	5	-1686	-3	- 1689
Marge non répartie	36		36		36
Total	- 1 856	56	-1 800	8	- 1 792

FICHE 2

LA MÉTHODE D'ALLOCATION DES EMPLOIS

Les évolutions numériques et catégorielles des emplois de la DGFIP sont déclinées dans toutes les directions, qu'il s'agisse des services centraux, des directions nationales et spécialisées ou des directions territoriales.

Toutes les structures de la DGFIP, qu'elles entrent directement dans le champ de la méthode Magerfip (directions territoriales) ou pas (directions nationales et spécialisées et services centraux), contribuent aux suppressions d'emplois. Mais il est tenu compte de la nature, de l'évolution et des enjeux des missions exercées ainsi que des prélèvements antérieurs.

Parallèlement à la traduction des suppressions de la loi de finances, des emplois sont redéployés entre les directions pour accompagner les relocalisations des services dans les territoires et les transferts d'activité.

I. Les évolutions d'emplois dans les services centraux

Plusieurs typologies d'opérations concerneront les services centraux en 2021 :

- un effort de réduction des effectifs de 36 ;
- les transferts, renforts et redéploiements d'emplois qui correspondent à des ajustements de périmètres fonctionnels ou à la conduite de projets de modernisation ou à l'accompagnement de transfert de missions s'élèvent à 18 ETP.

II. Les évolutions d'emplois dans les SCN rattachés

Cap numérique et le Service des retraites de l'État (SRE) contribueront aux réductions d'effectifs à hauteur respectivement de 2 et de 8 emplois.

Des transferts externes à hauteur de 12 ETP sont intervenus en 2021 au bénéfice du SRE en provenance du MINARM.

III. Les évolutions d'emplois dans les directions nationales et spécialisées

Les directions nationales et spécialisées (DNS) réalisent au total 155 suppressions d'emplois.

En complément, elles sont également concernées par des transferts d'emplois d'autres programmes budgétaires et/ou des redéploiements d'emplois entre directions.

DIRECTION	Suppressions	Transferts, renforts et redéploiements	Total PLF 2021
DVNI	-3	-	-3
DNEF	-2	-	-2
DNVSF	-	-	-
DGE ¹	-	+7	+7
DCST	-1	-	-1
SDNC ²	-4	+10	6
DS AP/HP	-4	+1	-3
DSFiPE et réseau étranger	-6	-2	-8
DNID	-5	-	-5
ENFIP	-11	-	-11
SARH (hors DDG)	-3	-	-3
DINR	-	-	-
SEJF (Service d'enquêtes judiciaires des finances)	-	-	-
DIRCOFI Est	-4	-	-4
DIRCOFI Ile de France	-10	-	-10
DIRCOFI Nord	-4	-	-4
DIRCOFI Centre Ouest ³	-4	+5	1
DIRCOFI Centre Est	-6	-	-6
DIRCOFI Sud Est Outre-Mer	-4	-	-4
DIRCOFI Sud Ouest	-3	-	-3
DIRCOFI Sud Pyrénées	-3	-	-3
DISI Nord	-6	+1	-5
DISI Grand Est	-16	+2	-14
DISI Centre Ouest	-9	-	-9
DISI Ile de France	-7	-1	-8
DISI Rhône Alpes Auvergne Bourgogne	-9	-1	-10
DISI Sud Est Outre-Mer	-15	+1	-14
DISI Sud Ouest	-7	-	-7
Polynésie française	-1	-	-1
Nouvelle-Calédonie	-2	-	-2
St Pierre et Miquelon	-	-	-
Wallis et Futuna	-	-	-

1 Mise en place du SMEC et du SPE

2 SAPF de Châteauroux et Châlons-en-Champagne rattachés au SDNC

3 Fusion des brigades de contrôle fiscal de Châteauroux (DDFiP de l'Indre et DIRCOFI Centre-Ouest) conduisant au transfert de 5 emplois de A de la brigade départementale de l'Indre à la DIRCOFI Centre-Ouest

DIRECTION	Suppressions	Transferts, renforts et redéploiements	Total PLF 2021
SCBCM Défense	-1	-	-1
SCBCM Agriculture	-	-	-
SCBCM Intérieur	-1	-	-1
SCBCM Justice	-	-	-
SCBCM Ecologie	-	-	-
SCBCM Education nationale	-1	-	-1
SCBCM Finances	-3	-	-3
SCBCM Affaires sociales	-	-	-
SCBCM Premier ministre	-	1	1
SCBCM Culture	-	-	-
DDG Est	-	1	1
DDG Ile de France	-	1	1
DDG Nord	-	1	1
DDG Centre Ouest	-	1	1
DDG Centre Est	-	1	1
DDG Sud Est & Outre-Mer	-	1	1
DDG Sud Ouest	-	1	1
DDG Sud Pyrénées	-	1	1
TOTAL	-155	32	-123

IV. Les évolutions d'emplois dans les directions territoriales

La méthode MAGERFiP a fait l'objet d'une rénovation en 2019 visant, d'une part, à mieux appréhender la diversité des métiers et, d'autre part, à prendre en compte les conditions d'exercice des missions.

Elle demeure inchangée dans ses grands principes, à savoir une contribution proportionnelle corrigée à la hausse ou à la baisse en considération de la recherche d'une adéquation entre les emplois et les enjeux et charges.

A) Les renforts et redéploiements

Les redéploiements d'emplois entre directions sont principalement liés à la mise en place en 2021 des premiers services relocalisés.

Les mouvements d'emplois liés à la relocalisation font l'objet d'un traitement spécifique permettant la montée en charge progressive des services relocalisés. Ainsi le volume d'emplois n'est pas transféré immédiatement d'un département à l'autre mais sera lissé sur plusieurs exercices jusqu'au terme de l'opération de relocalisation.

En complément de ces mouvements des renforts d'emplois bénéficient à quelques directions en lien avec l'extension du périmètre des services facturiers.

B) La contribution proportionnelle

La contribution proportionnelle déterminée dans Magerfip s'applique à l'ensemble des emplois implantés, hors les services supra-départementaux nouvellement créés.

Par ailleurs, deux mécanismes de franchise sont appliqués à l'assiette de la contribution proportionnelle : un abattement au titre des primo-affectés de catégorie C afin de tenir compte de la charge de formation qu'ils représentent pour les départements d'accueil, et une décote dégressive en fonction des emplois.

C) Les correctifs

Les suppressions déterminées par la contribution proportionnelle font l'objet de corrections, pour chaque département, à la hausse ou à la baisse, pour tenir compte des évolutions des métiers et de leurs conditions d'exercice.

1. Le correctif « charges et enjeux »

Il a pour objet de prendre en compte la dimension « charge de travail » et les enjeux dans la détermination du volume d'emplois alloué aux départements.

Pour chaque métier, une dotation cible en emplois est déterminée, sur la base de données de charges et enjeux, selon le produit entre le pourcentage de la « charge » nationale dévolue au département et les emplois mobilisés sur le métier au niveau national.

La correction en emplois est la différence entre les emplois mobilisés dans le département et ceux de la dotation cible. La correction est redistributive : les corrections négatives sont égales aux corrections positives.

2. Le correctif « environnemental »

Au-delà de la charge de travail et des enjeux, identifiés dans le correctif « charges et enjeux » de Magerfip, le correctif « environnemental » a pour objet de prendre en compte l'environnement dans lequel s'exercent les missions, et en particulier les difficultés auxquelles sont confrontés les publics entrant en contact avec les services.

Ce correctif s'appuie ainsi sur des critères de nature socio-économique portant notamment sur la part de population âgée, la part de population considérée comme pauvre au sens statistique ou encore sur les défaillances déclaratives et de paiement.

La correction est également redistributive.

3. Le correctif opérationnel

Ce correctif permet de faire évoluer le volume des suppressions de manière relativement cohérente d'une année sur l'autre et à éviter des écarts trop importants par rapport au taux d'effort moyen national.

Ce sont au total 98 ETP qui sont ainsi « redistribués ».

CTR EMPLOIS PLF 2021

FICHE 3

PLF 2021 - ÉVOLUTION GLOBALE DES EMPLOIS PAR DIRECTION

Les tableaux ci-après présentent l'évolution globale des emplois correspondant à l'ensemble des mouvements d'emplois du PLF.

I. VARIATIONS D'EMPLOIS DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES

DÉPARTEMENT		EMPLOIS											TOTAL PLF 2021	Dont Transfert s et redéploiements
		AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C		
01	AIN				1	2	-2		-1	-3		-4	-7	
02	AISNE					-3	-9		-2	-1		-1	-16	
03	ALLIER						-2		-1	-2		-1	-6	
04	ALPES HTE PROVENCE						1		-1	-1		-2	-3	
05	HAUTES ALPES								-1				-1	
06	ALPES MARITIMES				1	-10	1		-5	-9		-14	-36	2
07	ARDECHE			1		2	-2		3	10		2	16	21
08	ARDENNES					1	-2		-1	-1		-2	-5	
09	ARIEGE									-1		-2	-3	
10	AUBE					-1	-1		-1	-1		-1	-5	
11	AUDE					-1	-1		-1	-2	-1	-3	-9	-5
12	AVEYRON					2	-2		-1	-2		-2	-5	
13	BOUCHES DU RHÔNE					5	-1			-31		-78	-105	-41
14	CALVADOS					-2	-2			-8		-6	-18	2
15	CANTAL						1		-1	-1		-2	-3	
16	CHARENTE						-1		-2	-3	-1	-4	-11	
17	CHARENTE MARITIME					1	2		-3	-7		-10	-17	-1
18	CHER					2	-2			-3		-2	-5	-1
19	CORRÈZE						1		-1	-3		-1	-4	
21	COTE D'OR								-4	-12	-1	-7	-24	-3
22	COTES D'ARMOR					2	-3		-2	-6		-6	-15	
23	CREUSE					1	1		-1	-2		-1	-2	
24	DORDOGNE					-2	-1		2	4			3	16
25	DOUBS					1	-6		-1	2		-3	-7	6
26	DROME						5		-2	-13		-14	-24	-14
27	EURE					-3	-3		-1	-4	-1	-2	-14	
28	EURE ET LOIR			1		-1			9	11		-12	8	19
29	FINISTÈRE					-1	-2		-1	-9		-10	-23	-2

DÉPARTEMENT		EMPLOIS										TOTAL PLF 2021	Dont Transferts et redéploiements	
		AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo			C
2A	CORSE DU SUD		-1		1	1	1		-3	-7		-3	-11	-7
2B	HAUTE CORSE						-2		-1	-2			-5	
30	GARD						-1		-1	-8		-8	-18	-1
31	HAUTE GARONNE				1		-3		-3	-16		-32	-53	-10
32	GERS									-2		-2	-4	
33	GIRONDE				1	1	-2		-1	-33	-1	-30	-65	-34
34	HERAULT				1	-5	3		-2	-20		-26	-49	-29
35	ILLE ET VILAINE					-3	2		2	-11		-10	-20	11
36	INDRE								-5	-2		-1	-8	-5
37	INDRE ET LOIRE					-3	2		-2	4		7	8	18
38	ISÈRE				1		6		-1	-15		-20	-29	5
39	JURA				1	-1	-1		6	24		1	30	35
40	LANDES					2	-2			-5		-3	-8	
41	LOIR ET CHER					-1	-2			-2		-1	-6	
42	LOIRE				1	1	-1			-3	-1	-2	-5	9
43	HAUTE LOIRE						-1		-1	-1		-2	-5	-1
44	LOIRE ATLANTIQUE				1	-4	1		-2	5		-8	-7	19
45	LOIRET								-3	-3		-11	-17	-1
46	LOT					1				-1	-1	-2	-3	
47	LOT ET GARONNE					2	-4		-1	-2	-1	-2	-8	
48	LOZERE				1	1	1		4	7		1	15	16
49	MAINE ET LOIRE				1		-1		-1	-8		-9	-18	-7
50	MANCHE					-2	-2		-1	-4		-2	-11	
51	MARNE					2			-1	-9		-11	-19	
52	HAUTE MARNE					1	1		-1	-2		-2	-3	
53	MAYENNE						-1			17		14	30	34
54	MEURTHE MOSELLE						-2		-3	-6		-5	-16	-1
55	MEUSE						-2			-1		-1	-4	
56	MORBIHAN				1	-3	-1		-1	-10		-7	-21	-1
57	MOSELLE	-1	1	-1	1	1			-2	-10		-14	-25	-3
58	NIEVRE					2			-1	-3		-2	-4	-1
59	NORD				2	-2	-4		-5	-61		-48	-118	-19
60	OISE				1	1	-2			-9		-5	-14	9
61	ORNE					1	-1			-3		-2	-5	
62	PAS DE CALAIS				1		-6		2	-11		13	-1	49
63	PUY DE DOME						-4		-3	-19		-12	-38	-22
64	PYR. ATLANTIQUES			1	1		2		10	19		-6	27	36
65	HAUTES PYRÉNÉES									-2		-2	-4	
66	PYR. ORIENTALES					-1	1		-3	-3		-2	-8	
67	BAS RHIN				1	2	-7		-3	-24		-17	-48	-12
68	HAUT RHIN				1	-5	-1		1	9		-6	-1	-1
69	RHÔNE				1	3	4		-6	-31		-47	-76	-30

DÉPARTEMENT	EMPLOIS											TOTAL PLF 2021	Dont Transferts et redéploiements	
	AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C			
70	HAUTE SAÔNE				-1	-3							-4	
71	SAÔNE ET LOIRE			1		-5		1	12		7		16	30
72	SARTHE					2		-1	-6		-7		-12	-4
73	SAVOIE				-2	-2		-1	-2		-4		-11	-2
74	HAUTE SAVOIE			1	2	-1		-1	-5		-12		-16	-2
75	PARIS	-1		1	4	-6		-12	-63		-119		-196	-46
76	SEINE MARITIME				1	-4		-2	-22	-1	-18		-46	-11
77	SEINE ET MARNE			1	-1	2		-4	-21		-17		-40	-3
78	YVELINES			1	-5	-2		-4	-30		-52		-92	-34
79	DEUX SÈVRES					-1			-3		-2		-6	
80	SOMME		-1			-1		-1	-5		-7		-15	
81	TARN				1	-2		-1	-5		-5		-12	
82	TARN ET GARONNE					-2		1	-1		-1		-3	
83	VAR		-1	2	-2			-6	-14	-2	-16		-39	-3
84	VAUCLUSE				-2	1		-1	-5		-4		-11	
85	VENDEE			1	-1	2		-1	-5	-2	-10		-16	-1
86	Vienne				1			-1	-2		-4		-6	
87	HAUTE VIENNE					1		-1	19		9		28	40
88	VOSGES			1		4		1	2		-2		6	16
89	YONNE				2			-1	-2		-8		-9	-1
90	TERR. DE BELFORT				1	-2					-1		-2	
91	ESSONNE			1	-3	3		-5	-10		-18		-32	-2
92	HTS DE SEINE			1	-3	6		-5	-19		-41		-61	-8
93	SEINE SAINT DENIS			1	-7	12		-2	-11		-34		-41	-2
94	VAL DE MARNE			1	-4	4		-1	-9		-31		-40	-7
95	VAL D'OISE			1	-4	4		-2	-6		-18		-25	-2
971	GUADELOUPE				1			-1	-1		-1		-2	
972	MARTINIQUE				1	1		-2	-5		-4		-9	-6
973	GUYANE								-1		-2		-3	-3
974	REUNION				1	2		-2	-2		-6		-7	-2
976	MAYOTTE					1		2					3	
TOTAL DRFiP-DDFiP		-2	-2	2	36	-33	-45	-105	-584	-13	-943	-1689	5	

II. VARIATIONS D'EMPLOIS DES DIRECTIONS NATIONALES ET SPÉCIALISÉES

DIRECTION	EMPLOIS											TOTAL PLF 2021	
	AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C		
DVNI				-1		1		-2				-1	-3
DNEF							1	2	-5				-2
DNVSF				-1		1							
DGE			1			-1		7					7
DCST									-1				-1
SDNC		1		3		1		11	-3			-7	6
DS AP/HP			1						-2			-2	-3
DSFIPE et réseau étranger									-3			-5	-8
DNID							2	-2	-1			-4	-5
ENFIP								-2	-3			-6	-11
SARH (hors DDG)					1		-1		-1			-2	-3
DINR													
Service d'enquêtes judiciaires des finances													
DIRCOFI Est								-2	-1			-1	-4
DIRCOFI Ile de France				-7		7		-9				-1	-10
DIRCOFI Nord						1	-1	-1	-1			-2	-4
DIRCOFI Centre Ouest				-1	1			3				-2	1
DIRCOFI Centre Est								-4				-2	-6
DIRCOFI Sud Est Outre-Mer							2	-5				-1	-4
DIRCOFI Sud Ouest								-2				-1	-3
DIRCOFI Sud Pyrénées								-3					-3
DISI Nord					1	1		17				-24	-5
DISI Grand Est						1	1	14	-5			-25	-14
DISI Centre Ouest					2	-2		12	2			-23	-9
DISI Ile de France			-1					9	-8			-8	-8
DISI Rhône Alpes Auvergne Bourgogne			-1	-1	1			8	-4			-13	-10
DISI Sud Est Outre-Mer						1		6	-2			-19	-14
DISI Sud Ouest						1		8	-2			-14	-7

DIRECTION	EMPLOIS											TOTAL PLF 2021
	AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C	
Polynésie						1			-1		-1	-1
Nouvelle-Calédonie									-1		-1	-2
St Pierre et Miquelon												
Wallis et Futuna								1	-1			
SCBCM Défense				1		-1					-1	-1
SCBCM Agriculture												
SCBCM Intérieur											-1	-1
SCBCM Justice												
SCBCM Ecologie					1	-2		1				
SCBCM Education nationale											-1	-1
SCBCM Finances									4		-7	-3
SCBCM Affaires sociales												
SCBCM Premier Ministre								1				1
SCBCM Culture												
DDG Est			1									1
DDG Ile de France			1									1
DDG Nord			2	-1								1
DDG Centre Ouest					1							1
DDG Centre Est			1									1
DDG Sud Est & Outre-Mer			1									1
DDG Sud Ouest			1									1
DDG Sud Pyrénées			1									1
TOTAL DIRECTIONS NATIONALES ET SPÉCIALISÉES		1	8	-8	8	10	4	68	-39		-175	-123

CTR EMPLOIS PLF 2021

FICHE 4

RÉPARTITION DU REBASAGE PAR DIRECTION

Le rebasage est une opération technique visant à corriger le décalage persistant et marqué qui peut exister dans certaines directions entre les emplois implantés et les effectifs.

Il s'agit d'une opération d'ordre, au sens où elle ne modifie en rien la force de travail disponible, qui, pour 2021, porte sur 154 emplois structurellement vacants dans les directions départementales qui présentent une « surdotation » relative au regard de leurs charges et enjeux (correctif charges négatif) ainsi que des vacances d'emploi sur les trois derniers exercices.

Ont été exclus ou très faiblement prélevés les départements présentant des vacances d'emploi mais pour lesquels des titulaires sont en attente de mutation sur ces départements.

DÉPARTEMENT		NOMBRE D'EMPLOIS REBASÉS
01	AIN	
02	AISNE	-1
03	ALLIER	-3
04	ALPES HTE PROVENCE	-1
05	HAUTES ALPES	
06	ALPES MARITIMES	-8
07	ARDECHE	
08	ARDENNES	
09	ARIEGE	
10	AUBE	
11	AUDE	
12	AVEYRON	-1
13	BOUCHES DU RHONE	-4
14	CALVADOS	-5
15	CANTAL	
16	CHARENTE	-4
17	CHARENTE MARITIME	
18	CHER	
19	CORREZE	-1
21	COTE D'OR	-3
22	COTES D'ARMOR	-3
23	CREUSE	
24	DORDOGNE	-3
25	DOUBS	
26	DROME	
27	EURE	-1
28	EURE ET LOIR	-5
29	FINISTERE	
2A	CORSE DU SUD	
2B	HAUTE CORSE	

DÉPARTEMENT		NOMBRE D'EMPLOIS REBASÉS
30	GARD	
31	HAUTE GARONNE	
32	GERS	
33	GIRONDE	
34	HERAULT	
35	ILLE ET VILAINE	
36	INDRE	
37	INDRE ET LOIRE	
38	ISERE	-11
39	JURA	
40	LANDES	
41	LOIR ET CHER	-1
42	LOIRE	
43	HAUTE LOIRE	
44	LOIRE ATLANTIQUE	
45	LOIRET	
46	LOT	
47	LOT ET GARONNE	
48	LOZERE	
49	MAINE ET LOIRE	
50	MANCHE	
51	MARNE	-6
52	HAUTE MARNE	
53	MAYENNE	-2
54	MEURTHE MOSELLE	
55	MEUSE	
56	MORBIHAN	-1
57	MOSELLE	
58	NIEVRE	
59	NORD	-3
60	OISE	-5
61	ORNE	-3
62	PAS DE CALAIS	
63	PUY DE DOME	
64	PYR. ATLANTIQUES	
65	HAUTES PYRENEES	
66	PYR. ORIENTALES	
67	BAS RHIN	
68	HAUT RHIN	
69	RHONE	
70	HAUTE SAONE	
71	SAONE ET LOIRE	-4
72	SARTHE	
73	SAVOIE	
74	HAUTE SAVOIE	
75	PARIS	-29
76	SEINE MARITIME	-7
77	SEINE ET MARNE	-5

DÉPARTEMENT		NOMBRE D'EMPLOIS REBASÉS
78	YVELINES	
79	DEUX SEVRES	
80	SOMME	
81	TARN	-1
82	TARN ET GARONNE	
83	VAR	
84	VAUCLUSE	
85	VENDEE	-3
86	VIENNE	
87	HAUTE VIENNE	
88	VOSGES	-1
89	YONNE	-1
90	TERR. DE BELFORT	
91	ESSONNE	
92	HTS DE SEINE	-16
93	SEINE SAINT DENIS	
94	VAL DE MARNE	-12
95	VAL D'OISE	
971	GUADELOUPE	
972	MARTINIQUE	
973	GUYANE	
974	REUNION	
TOTAL		-154